

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique-du-Rosaire tenue ce jeudi, 23 mai 2024 , au bureau municipal de Saint-Dominique-du-Rosaire sous la présidence de M. le Maire Christian Legault, et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

Madame Michelle St-Laurent	Conseillère	No : 2
Madame Christiane Vaillancourt	Conseillère	No : 3
Monsieur Gilles Audet	Conseiller	No : 4
Mme Pierrette Morin	Conseiller	No : 5
Monsieur Pascal Héту	Conseiller	No : 6

Est également présente à cette séance Madame Katy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière.

Ordre du jour

- 1.1 RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
 - 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 1.3 EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR
 - 1.4 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER
 - 1.5 PÉRIODE DE QUESTIONS
 - 1.6 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
-
-

1.1 RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION (ARTICLE 157 CODE MUNICIPAL)

83-05-24

RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION (ARTICLE 157 CODE MUNICIPAL)

ATTENDU QUE selon l'article 156 du Code municipal, une municipalité doit transmettre l'avis de convocation aux membres du conseil municipal au moins 2 jours avant la séance extraordinaire;

ATTENDU QUE selon les informations reçues du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), l'avis de convocation doit être signifié par courrier recommandé;

ATTENDU QUE selon l'article 157 du Code municipal advenant que tous les membres du conseil municipal présents sur le territoire de la municipalité y soient présents et par le fait peuvent renoncer aux formalités de l'article 156 du Code municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Gilles Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE renoncer aux formalités de l'Article 156 du Code municipal.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

84-05-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

1.3 EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR

85-05-24

EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Dominique-du-Rosaire et Berry ont signé une entente intermunicipale pour le partage d'employés de voirie;

ATTENDU QUE les multiples tâches qui incombent aux employés de voirie municipale;

ATTENDU QU'il a été convenu d'afficher un poste d'opérateur;

ATTENDU QUE des entrevues ont eu lieu le 14 mai dernier;

ATTENDU QUE des représentants des deux (2) municipalités ont participé aux entretiens d'embauche;

ATTENDU QU'il incombe à la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire de procéder à l'embauche;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE procéder à l'embauche de Roberto Roussil au poste d'opérateur aux conditions discutées et celles présentées dans la politique de Ressources humaines de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire;

QUE l'entrée en poste se fera le 27 mai 2024.

1.4 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER

86-05-24

EMBAUCHE D'UN JOURNALIER

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Dominique-du-Rosaire et Berry ont signé une entente intermunicipale pour le partage d'employés de voirie;

ATTENDU QUE les multiples tâches qui incombent aux employés de voirie municipale;

ATTENDU QU'il a été convenu qu'un poste de journalier devait être créé;

ATTENDU QUE des entrevues ont eu lieu le 14 mai dernier;

ATTENDU QUE des représentants des deux (2) municipalités ont participé aux entretiens d'embauche;

ATTENDU QU'il incombe à la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire de procéder à l'embauche;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE procéder à l'embauche de Toby Bélanger-Rivest au poste de journalier aux conditions discutées et celles présentées dans la politique de Ressources humaines de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire;

QUE l'entrée en poste se fera le 3 juin 2024.

1.5 PÉRIODE DE QUESTIONS

1.6 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée il est 19h37

Christian Legault
Maire

Katy Fortier
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Christian Legault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Christian Legault